



Le chapitre suivant contient :

Accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers, Autres initiatives régionales et bilatérales, Responsabilité sociale des entreprises

Responsabilité sociale des entreprises

La responsabilité sociale des entreprises (RES) signifie la manière dont les entreprises incorporent des questions sociales, environnementales et économiques dans leurs valeurs et leurs activités, et cela, d'une manière transparente et responsable. Le gouvernement du Canada collabore avec toute une gamme d'intervenants, y compris les entreprises canadiennes, les groupes de la société civile, les gouvernements étrangers et les communautés locales afin de s'attaquer aux questions complexes reliées à la responsabilité sociale des entreprises, telles que les relations de travail, la protection de l'environnement, la corruption et les droits de la personne.

En mars 2009, le gouvernement du Canada a annoncé une stratégie détaillée sur la responsabilité sociale des entreprises, qui permettra de renforcer la capacité des entreprises extractives canadiennes présentes à l'étranger à gérer les risques sociaux et environnementaux. La stratégie comporte les quatre principaux piliers suivants : 1) le soutien continu à l'égard des initiatives des pays hôtes en matière de renforcement des capacités dans le contexte de la gouvernance des ressources; 2) la promotion des lignes directrices largement reconnues en matière de RES destinées aux entreprises extractives canadiennes présentes à l'étranger; 3) la création du Bureau du conseiller en RSE pour l'industrie extractive, qui aidera les intervenants à régler les questions de RSE reliées aux activités des entreprises extractives canadiennes présentes à l'étranger; et 4) le soutien à la création d'un Centre d'excellence de la RSE, qui élaborera des programmes de formation et des outils de haute qualité sur la RSE et diffusera de l'information aux intervenants du secteur.

Le Canada continue de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises à l'échelle internationale dans le cadre de tribunes multilatérales dont l'Organisation des États américains, le G8, la Francophonie et l'APEC. Sur le plan bilatéral, les principes de la RSE ont été intégrés dans les accords de libre-échange que le Canada a conclus avec le Pérou et la Colombie.

Parmi les autres initiatives notables du gouvernement du Canada au chapitre de la responsabilité sociale des entreprises, notons :

- l'adoption par Exportation et développement Canada des Principes de l'Équateur;
- le soutien à la Déclaration de principes tripartite de l'Organisation internationale du Travail sur les entreprises multinationales et la politique sociale;
- l'adhésion aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme;
- l'appui du Canada au Pacte mondial des Nations Unies, auquel participent 38 entreprises canadiennes;
- le soutien politique et financier du travail de M. John Ruggie, représentant spécial des Nations Unies, pour la question des droits de la personne et des sociétés transnationales et autres entreprises.